

Image not found or type unknown



Bonde de douche : garantie décennale ?

Par **Wywner60**, le **12/08/2022 à 11:30**

Bonjour,
Suite à un dégât des eaux constaté via de l'humidité sur des murs en BA13 d'une petite SdB, un plombier passe et pour lui, il s'agit d'une fissure dans la bonde de la douche.
Suite à cela ma cie d'assurance me dit : ok, on va attaquer l'entrepreneur qui vous a fait les travaux, ça tombe sous le coup de sa décennale...
Comment un bout de plastique qui est fissuré avec le temps (8 ans) pourrais tomber sous le coup de la décennale ?
Merci pour votre éclairage !
Cordialement

Par **Visiteur**, le **14/08/2022 à 07:44**

Bonjour
[quote]
Comment un bout de plastique qui est fissuré avec le temps (8 ans) pourrais tomber sous le coup de la décennale ?
[/quote]
Pour le moment, suivez les conseils de votre assureur.. C'est l'expertise qui déterminera la responsabilité réelle (montage par exemple).